



# Thèmes prioritaires de 2024 à 2027

## Les familles et la politique familiale en mutation

Diversité croissante des configurations familiales, report du moment choisi pour fonder une famille, vieillissement démographique, augmentation de l'activité professionnelle des mères, nécessité accrue de disposer de deux revenus pour couvrir les besoins familiaux, de même que baisse du taux de natalité et déplacement des priorités de vie qui en découle : voici autant d'éléments de l'évolution démographique et structurelle sur lesquels la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) s'est appuyée pour définir ses thèmes prioritaires pour les quatre prochaines années.

La COFF souhaite montrer comment, en fonction de ces évolutions, la politique familiale en Suisse peut être rendue plus moderne, plus actuelle, plus équitable et plus inclusive.

### 1 Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

La naissance du premier enfant constitue aujourd'hui encore un moment charnière dans la répartition entre le travail de *care* et l'activité rémunérée des parents. En Suisse, la plupart des mères réduisent leur activité professionnelle après la naissance, ou y renoncent pour une période prolongée afin de s'occuper de leur enfant tandis que les pères continuent pour la plupart à travailler à un taux élevé.

Le plus souvent, quand un membre de la famille a besoin de soins et d'assistance, les femmes sont également celles qui réduisent leur temps de travail ou renoncent à leur activité professionnelle, ce qui a pour effet d'entraver leur carrière, avec les conséquences financières que cela implique. Souvent, ces situations débouchent ensuite sur des rentes de vieillesse d'un montant trop faible. Une répartition plus équitable des tâches familiales réduirait ce déséquilibre.

Pour les parents, au-delà de la sécurité économique, les objectifs d'une bonne conciliation entre vie familiale et activité professionnelle sont avant tout le bien-être familial, qui implique que les enfants grandissent dans l'égalité des chances et que les parents trouvent le bon équilibre dans la répartition des tâches. À un stade ultérieur de la vie familiale, la bonne prise en charge des proches correspond aussi à un besoin important des familles. À cet effet, une « infrastructure de conciliation » est nécessaire.

**Outre des conditions de travail flexibles, une bonne infrastructure de conciliation comprend un congé parental étendu pour les deux parents, des offres d'accueil institutionnel des enfants de qualité, accessibles à tous et abordables, ainsi qu'une meilleure compréhension des avantages d'une répartition plus équitable du travail de garde, d'éducation et de *care* entre les parents, une fiscalité et un système de rentes équitables pour toutes les familles, dont profiteront non seulement les familles, mais aussi l'économie et la société dans son ensemble.**



## 2 La sécurité économique des familles

Le passage à la parentalité va souvent de pair avec une détérioration de la situation économique. Les familles assument d'importantes tâches pour la société, qui conduisent à une réduction de leurs revenus. Le travail non rémunéré d'assistance et de *care* est au nombre de ces tâches ; la plupart du temps, il est réalisé par les femmes, souvent alors même qu'elles seraient en âge d'exercer une activité professionnelle. Ces tâches conduisent à une moindre sécurité financière des familles, aussi bien pendant que ses membres sont en âge de travailler qu'après (d'où de plus bas salaires, des taux d'activité plus faibles, des rentes moins élevées, etc.). Car en Suisse, les prestations d'assurances sociales, en particulier celles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers, procurent des avantages financiers compensatoires qui sont liés à l'exercice d'une activité lucrative.

**La COFF soutient des mesures propres à maintenir la situation économique des familles et de leurs membres. Il s'agit notamment de garantir, en matière d'assurances sociales et de fiscalité, une couverture adéquate des tâches non rémunérées d'assistance et de *care*, des places d'accueil pour enfants et des possibilités de logement de qualité, accessibles à tous et abordables, un allègement des primes d'assurance-maladie et l'égalité de traitement de toutes les prestations familiales dans le cadre du mariage et du concubinage.**

**Des prestations complémentaires pour les familles, ciblées et harmonisées au niveau national, et l'élimination des inégalités salariales entre hommes et femmes contribueront également à améliorer la situation économique et donc les conditions de vie générales des parents et des enfants.**

## 3 Protection juridique des familles

En Suisse, familles et parents sont sujets à une discrimination juridique affectant aussi bien le genre ou l'orientation sexuelle que l'état civil et le statut de séjour. Construit autour du critère de rattachement du mariage, le droit de la famille n'est plus adapté à notre époque. Bien que certaines modifications du droit aient été réalisées ces dernières années, d'autres réformes sont nécessaires. Au lieu du mariage, ce sont les relations réellement vécues qui devraient servir de point de départ des réglementations se rapportant aux familles. Aucun modèle familial ne devrait bénéficier d'un traitement privilégié.

**La COFF s'engage en faveur de nouvelles réformes concernant la protection juridique des familles, notamment en matière de droit de la filiation, d'attribution de la responsabilité parentale et de ses conséquences financières, ainsi que de droit des contributions d'entretien. Il faut veiller à ce que l'aménagement du droit soit indépendant de l'état civil et que les responsabilités parentales puissent également être assumées par des tiers (beaux-parents, familles recomposées, etc.).**



**Dans toute réforme, le bien-être de l'enfant et le droit à une vie de famille doivent toujours primer.**

## **4 Ancrer la politique familiale à tous les niveaux politiques**

Au sein de l'administration, le traitement des devoirs et des tâches des familles est réparti entre les unités organisationnelles les plus diverses, et ce, à tous les niveaux politiques. Il est donc particulièrement important que la gestion de ces tâches dites transversales repose sur une stratégie uniforme. Les domaines d'activité de la politique familiale doivent être coordonnés et nécessitent la définition de compétences et la mise à disposition de ressources correspondantes. En outre, au vu de l'évolution constante des besoins et de la diversité des configurations familiales, la politique familiale doit pouvoir se développer en permanence. Pour que les familles de toute la Suisse bénéficient de conditions équivalentes, la Confédération doit s'appuyer, en collaboration avec les cantons et les communes, sur une stratégie uniforme.

**En matière de politique familiale, la COFF s'engage en faveur d'une stratégie harmonisée, soutenue à tous les niveaux politiques. Elle montre par de bons exemples comment une politique familiale commune peut être établie, coordonnée et développée durablement au niveau de la Confédération, des cantons et des communes.**

## **5 Relations familiales intergénérationnelles**

Les grands-parents et les frères et sœurs des parents (biologiques ou sociaux) sont souvent, dans la vie de leurs petits-enfants, neveux et nièces, d'importantes personnes de références, si bien qu'ils peuvent les marquer fortement. Les liens intergénérationnels favorisent les échanges d'informations, de connaissances et d'expériences, de tels échanges étant indispensables au fonctionnement d'une société. En outre, ils apportent de la reconnaissance, du réconfort et des sentiments d'appartenance et de sécurité.

La solidarité entre les générations est ébranlée. L'opposition entre vieux et jeunes, la surreprésentation des *baby-boomers* à la retraite par rapport aux générations suivantes, la pénurie de ressources liée à l'évolution démographique (main-d'œuvre qualifiée, finances) et les différences d'habitudes face aux médias et en matière de lecture, qui entraînent également des différences de perception d'une génération à l'autre : tous ces facteurs ont une incidence sur la compréhension de l'« autre » génération.

**La COFF s'engage en faveur d'un renforcement de la cohésion entre les générations. Les relations intergénérationnelles sont une ressource importante de notre société. De plus en plus, les relations choisies jouent, outre les relations biologiques, un rôle primordial.**



## Mise en œuvre

### Documents de prise de position

Du point de vue de la majorité des membres de la COFF, les prises de position présentent ses arguments et avis sur les différents thèmes de la politique familiale qui nécessitent une intervention. Elles replacent la position de la commission dans un contexte plus large et exposent le contexte qui la sous-tend. Elles proposent des pistes pour la politique.

### Rapports de recherche

La COFF attribue des mandats de recherche afin de mettre en évidence les lacunes de la recherche dans le domaine de la politique familiale. En se fondant sur les résultats obtenus, elle développe des orientations de politique familiale et suggère des mesures à mettre en œuvre.

### Prise de position

La COFF prend régulièrement position dans les procédures de consultation concernant l'introduction ou la révision de lois fédérales en lien avec la politique familiale.

### Policy Briefs

Les *policy briefs* sont des brèves de la COFF, à la fois concises et faciles à lire, au débat public sur des thèmes importants pour la politique familiale. Il s'agit de dossiers succincts sur des sujets pertinents, basés sur les connaissances d'experts. Les opinions de leurs auteurs ne correspondent pas nécessairement à celles de tous les membres de la COFF.

### Forum Questions familiales

La COFF organise tous les 1 à 2 ans un colloque nommé « Forum Questions familiales » qui s'adresse aux spécialistes des ONG, des communes, des cantons et de l'administration fédérale. L'objectif du colloque est de fournir un travail d'information et de sensibilisation sur les thèmes actuels de la politique familiale.

### Notes d'information

Des documents concis permettent d'informer un public non spécialisé aussi précisément et objectivement que possible sur les (nouvelles) connaissances spécialisées. Ceux-ci se présentent sous la forme de résumés d'études, d'avis de droit, de rapports ou d'autres écrits dans lesquels les principaux aspects sont présentés sous l'angle des différentes formes de la vie et de la politique familiales.

### La COFF en ligne

Afin de diffuser plus efficacement son expertise auprès du public, la COFF utilise depuis octobre 2024 le média social LinkedIn en plus des moyens de communication classiques (site web, envoi de courriels). Elle renoncera à l'avenir à X.